



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défilés de mode

Question écrite n° 6707

Texte de la question

M. Claude Bodin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le problème de l'anorexie mentale, qui a fortement progressé en France et toucherait aujourd'hui 30 000 adolescents de treize à dix-huit ans et 10 000 adultes. L'actualité récente a mis en lumière le décès de jeunes femmes travaillant dans le secteur du mannequinat qui ont réduit au-delà du raisonnable leur alimentation afin de répondre aux critères de leur profession. Afin de lutter contre ce phénomène, certains pays européens, tels que l'Italie, ont adopté un code de bonne conduite entre les représentants de l'industrie de la mode et le gouvernement, destiné à lutter contre l'anorexie chez les femmes et les top-modèles. Selon ce code, salué par les médecins et les psychologues, les mannequins devront apporter les preuves médicales qu'ils ne souffrent pas de troubles de l'alimentation. Ce code devrait entre autres redéfinir les critères de beauté et lutter contre l'idéal esthétique de maigreur véhiculé par les magazines et les défilés. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement envisage de faire adopter un code similaire et quelles mesures concrètes il entend prendre pour lutter contre le développement de l'anorexie.

Texte de la réponse

La France compte 30 à 40 000 personnes souffrant d'anorexie, essentiellement des jeunes femmes. Ce phénomène est grave puisque la létalité est importante. Cette question s'inscrit plus globalement dans la question fondamentale de l'image du corps véhiculée au sein de la société, qui valorise la minceur voire la maigreur et porte un regard négatif sur les rondeurs. Cette pression peut conduire à des comportements spécifiques dont les troubles du comportement alimentaire, notamment l'anorexie. Ce sujet est inscrit dans le programme national nutrition santé (PNNS) 2006/2010. Afin de mener des réflexions sur le sujet et de prendre des mesures adaptées, un groupe de travail présidé par les professeurs Rufo (pédopsychiatre) et Poulain (sociologue) a été constitué. Il réunit les compétences de scientifiques, médecins, acteurs des milieux de la mode, du mannequinat, des médias et de la publicité. Ses travaux ont d'ores et déjà permis la signature d'une charte d'engagement collectif et volontaire adoptée par tous les acteurs le 9 avril 2008. Cette charte traite de la question collective de l'impact de l'image du corps sur la société et sur les troubles du comportement alimentaire ainsi que sur la question individuelle de la santé des personnes qui font le métier de l'image de leur corps (mode, mannequinat, publicité). Il s'agit de protéger les individus de l'influence de normes excessives et d'éviter que la mode ou la publicité ne véhiculent des promesses abusives et n'induisent finalement des effets délétères pour la santé individuelle et les comportements alimentaires. Des propositions concrètes, éclairées par des connaissances scientifiques, émanant de la diversité des acteurs, en fonction de ce que chacun peut réellement mettre en oeuvre, seront ensuite formulées par le groupe de travail dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6707

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6098

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4714